

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20111215-2011\_A178-DE  
Date de télétransmission : 03/01/2012  
Date de réception préfecture : 03/01/2012



communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**2011\_A178**

## **OBJET : Ressources - Ouverture, modification d'AP/CP - Budget principal**

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danièle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANTAMARIA Danièle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESJUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

**Secrétaire de séance** : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Thématique : Ressources / Finances**

**Objet : Ouverture et modification d'AP/CP - Budget principal**  
**Décision du conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture et la révision d'autorisations de programme.

**Exposé des motifs :**

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de procéder à :

- l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- la révision d'autorisations de programme compte tenu des modifications de programme ou d'actualisation des prix ;

### **I. Création de nouvelles autorisations de programme**

16 créations d'autorisations de programme sont proposées :

#### **❖ *En matière de prospective et d'aménagement de l'espace :***

- **Création de la ZAC à Saint Paul lez Durance (réalisation du quartier des Lauves)**

Le projet de création de ZAC pour la réalisation du quartier des Lauves à Saint Paul lez Durance a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire n° 2010-A104 en date du 24 juin 2010. Le dossier de création est en cours d'élaboration et la ZAC pourrait être concédée au cours de l'année 2012. Cette AP concerne le versement de la participation de la CPA au déficit d'opération, qui est estimé dans un premier temps à 200 000€.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 200 000 € sur trois ans.

- **Création de la ZAC à Lambesc (réhabilitation du centre ancien)**

Le projet de création de ZAC pour la réhabilitation du centre ancien de Lambesc a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire n° 2011-015 en date du 11 mars 2011. La ZAC pourrait être concédée au cours de l'année 2012. Cette AP concerne le versement de la participation de la CPA au déficit d'opération, qui est estimé dans un premier temps à 200 000€.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 200 000 € sur trois ans.

- **Création de la ZAC à Venelles (réalisation du quartier des Michelons)**

Le projet de création de ZAC pour la réalisation du quartier des Michelons à Venelles a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire n° 2008-A097 en date du 24 octobre 2008. Le dossier de création est en cours d'élaboration et la ZAC devrait être concédée au cours de l'année 2012. Cette AP concerne le versement de la participation de la CPA au déficit d'opération, qui est estimé dans un premier temps à 500 000€.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 500 000 € sur trois ans.

- **Aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc**

La ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc a été concédée à la SPLA « Pays d'Aix Territoire » le 21 janvier 2011 par délibération du Bureau n°2011-B010. Le montant prévisionnel de la participation de la CPA à cette opération est de 318 000 € sur 8 ans. Un premier versement de 39 750€ a eu lieu en 2011. Il convient donc de créer une AP dans le cadre de la concession d'aménagement de 278 250€, pour encadrer la dépense.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 318 000 € sur huit ans.

- **Aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets**

La ZAC de la Burlière à Trets a été concédée à la SPLA le 29 septembre 2010 par délibération n°2010\_B432. La participation prévisionnelle de la CPA est de 1.200.000 €. La concession d'aménagement stipule que cette participation sera versée à part égale lors des 4 premières années d'exécution de la concession. Les deux premiers versements ont eu lieu en 2010 et 2011. Il convient donc de créer une AP de 600.000 € pour le versement du solde.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 600 000€ sur deux ans.

- **Opération d'aménagement d'habitat communautaire : Grand Coudoux**

Il s'agit de la réalisation de travaux d'aménagement de surface pour la mise en oeuvre d'une opération d'aménagement d'habitat communautaire sur la commune de Coudoux.

Cette opération sera confiée à la SPLA par le biais d'une convention d'aménagement d'un montant total de 1 400 000€ toutes dépenses confondues (travaux, honoraire, rémunération, TVA).

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 1 400 000€ sur trois ans.

❖ **En matière d'infrastructures des zones d'aménagement:**

- **Réhabilitation de la zone d'activité de la Muscatelle sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge**

Il s'agit de la deuxième tranche de réhabilitation de la zone d'activité de la Muscatelle sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge. Ce programme s'inscrit dans la poursuite des travaux de requalification de l'ensemble de la voirie du Pôle d'Activités. Les crédits sont répartis sur trois CP : 520 000€ sur l'année 2012, 400 000€ sur l'année 2013 et 80 000€ sur l'année 2014.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 1 000 000€ sur trois ans.

- **Création d'un itinéraire Piéton – Aix Pioline**

Il s'agit de travaux d'infrastructures nécessaires à la liaison piétonne entre le nouveau parking ASPTT et le pôle commercial de la Pioline. Les crédits sont répartis sur trois CP : 50 000€ sur l'année 2012, 400 000€ sur l'année 2013 et 550 000€ sur l'année 2014.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 1 000 000€ sur trois ans.

- **Aménagement Z.I. des Estroublancs à Vitrolles – 3ème tranche**

Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation de la zone des Estroublancs. Cet aménagement ne pourra avoir lieu qu'après la fin des travaux de délestage de la Cadière. Cette tranche comprend l'extension du bassin de rétention et la mise en place d'un système qualitatif en amont, elle comprend également la poursuite du réaménagement des voies de la zone.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 10 000 000€ avec un CP de 220 000 € en 2012.

❖ **En matière d'entrées de ville :**

• **Aménagement des entrées de ville 2012**

Les opérations d'aménagement des entrées de ville s'étalent généralement sur plusieurs exercices budgétaires. Il convient aujourd'hui d'ouvrir une autorisation de programme afin de lancer la programmation 2012 des travaux relatifs aux entrées de ville.

- Aix-en-Provence la Grassie : réaménagement de la section de la RD9 entre l'entrée de ville et le giratoire, intégration des cheminements piétons, des bandes cyclables et des espaces verts.
- Lambesc Badonviller Entrée nord Phase 1 : étude de réaménagement, réaménagement des carrefours, intégration de cheminements piétons, de pistes cyclables, de stationnements, de création d'espaces verts, de réfection de l'éclairage et adaptation de la voie départementale.
- Meyrargues Entrée sud phase 1 : réaménagement de la RD12 avec intégration d'un cheminement piéton sécurisé.
- Mimet les Moulières : réaménagement du carrefour sur la RD58 à l'entrée des Moulières.
- Peynier RD908/RD57 : réaménagement de l'entrée de ville sud-est avec intégration d'un cheminement piéton et cycliste sécurisé.
- Le Puy-Sainte-Réparate : intégration d'un aménagement marquant aux divers points d'entrées principales de la commune

Cette nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 4 500 000€, est prévue sur trois ans.

❖ **En matière de traitement des déchets :**

• **Rachat du centre de transfert de Pertuis**

Cette nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 800 000€, est prévue sur une durée de deux ans, avec respectivement des CP d'un montant de 500 000€ et 300 000€ pour 2012 et 2013.

❖ **En matière d'environnement:**

- **Subventions à l'Etat, aux Communes ou aux Personnes de droit privé pour l'installation de dispositifs anti-bruit**

Dans le cadre Plan de Prévention du Bruit voté en Conseil Communautaire du 26 juin 2009 (2009\_A124), la CPA accorde des aides financières à l'Etat, aux Communes et aux Personnes de droit privée pour la protection des riverains contre des équipements (routes) bruyants. Jusqu'à aujourd'hui ces opérations étaient gérées sans AP/CP. Afin de mieux faire coïncider l'instruction de ces demandes d'aide et leurs versements qui pourront s'étaler sur plusieurs années, nous proposons aujourd'hui la création d'une autorisation de programme avec les crédits de paiement correspondants.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 450 000€ avec les crédits répartis sur trois CP : 160 000€ sur l'année 2012, 150 000€ sur l'année 2013 et 140 000€ sur l'année 2014.

❖ **En matière d'installations communautaires - bâtiments:**

- **Piscine de Cabriès**

A la demande du Maire de Cabriès, la CPA propose de prendre en charge le transfert de la piscine qui nécessite des travaux de mise en conformité de son hydraulité et à programmer les travaux correspondant sans pénaliser l'ouverture de l'équipement au public durant les périodes estivales.

L'AP/CP est proposé en tenant compte de cet engagement et du coût de l'opération estimée aujourd'hui à 900.000€.

- **Chapelle des Pénitents Blancs – Aménagement du Parvis**

Cette AP, relative à l'aménagement du parvis, vient en complément de celle se rapportant à la réhabilitation de la Chapelle des Pénitents Blancs. Le parvis doit être mis aux normes du point de vue de l'accessibilité handicapé et il devra être rénové et aménagé après les travaux du bâtiment pour accéder au musée en cohérence avec le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville d'Aix-en-Provence. Etant indissociable des aménagements de la voirie communale, le projet sera réalisé en étroite collaboration avec la ville d'Aix-en-Provence.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 150 000€ avec les crédits répartis sur deux CP : 50 000€ sur l'année 2012, 100 000€ sur l'année 2013.

❖ *En matière de déplacements, transports et infrastructures*

- **Système de géo-localisation et information du voyageur**

Cette nouvelle opération, proposée sous la forme d'une Autorisation de Programme de 4 000 000€ sur 3 années, consiste en la mise en place d'outils destinés à l'exploitation des services reposant sur un système de géo-localisation en temps réel des véhicules.

Ce système doit permettre d'informer en temps réel la clientèle sur les arrivées des bus et des cars et comprend également un affichage dynamique aux principaux arrêts ainsi qu'à bord des véhicules.

- **Echangeur Pont de l'Arc (BHNS)**

Dans le cadre des infrastructures liées aux projets de BHNS et du Plan Campus, plusieurs opérations importantes s'inscrivent autour du parc relais Krypton. Dans ce sens, des travaux doivent être lancés rapidement en partenariat avec la Ville d'Aix-en-Provence en vue d'aménagements dans le quartier du Pont de l'Arc afin d'améliorer la circulation et notamment les transports en commun.

Cette opération se présente sous la forme d'une Autorisation de Programme prévue pour une période de 3 ans avec un premier Crédit de Paiement de 1 000 000€ pour l'exercice 2012.

## **II - Révision d'autorisations de programme**

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

27 opérations doivent faire l'objet d'une révision d'autorisations de programme.

❖ *En matière de prospective et d'aménagement de l'espace:*

- **Concession : ZAC centre ancien de Trets**

La ZAC centre ancien de Trets - qui fait suite à la convention publique d'aménagement - a été concédée à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » en avril 2011 par délibération du Bureau n°2011-B129 en date du 1er avril 2011. Il s'agit

d'abonder le montant de cette AP créée dans le cadre de la concession d'aménagement en fonction du montant de la participation de la CPA au déficit d'opération qui a été estimé à 5 800 000 sur 10 ans.

Il est donc proposé une augmentation d'AP de 4 815 000€.

- **Etudes de faisabilité de création de zones d'activités et d'habitat communautaire**

La nouvelle direction des Opérations d'Aménagement a pour mission de réaliser les études de faisabilité de création de zones d'activités et d'habitat communautaire. Le montant de cette AP est augmenté pour prendre en compte la réalisation d'opérations en matière de développement économique en plus des opérations habitat initialement prévues.

Il est donc proposé une augmentation d'AP de 100 000€.

❖ ***En matière de développement économique et innovation:***

- **Aménagement foncier agricole à Pertuis**

L'estimation du coût de l'aménagement a été affinée en fonction du périmètre qui est diminué des surfaces concernées par la demande de l'Espace Stratégique en Mutation sur Pertuis.

Il convient de réviser l'autorisation de programme initiale (550 000€) et de la fixer à 320 000€.

- **Halle de producteurs « Terres de Provence »**

L'estimation du projet a été affinée avec le service des bâtiments de la CPA en fonction des évolutions du projet (surface et type de structure prévue).

Il convient de réviser l'autorisation de programme initiale (1 500 000€) et de la fixer à 1 000 000€.

❖ ***En matière d'aménagement des entrées de ville :***

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme et d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme citées ci-dessous doivent être révisés :

- ✓ Programme de travaux des Entrées de villes millésime 2008. Montant proposé : 4 500 000€, soit une augmentation d'AP de 500 000 €. Ce

programme comprend les opérations suivantes : Pertuis Villedaure TR.2 et Peyrolles RD96 ouest.

- ✓ Programme de travaux des Entrées de villes millésime 2009. Montant proposé : 7 400 000 €, soit une augmentation d'AP de 1 400 000€. Ce programme comprend l'opération suivante : Aix Minimes Galice.
- ✓ Programme de travaux des Entrées de villes millésime 2010. Montant proposé : 6 000 000€, soit une augmentation d'AP de 2 000 000€. Ce programme comprend les opérations suivantes : Fuveau Le Pont phase II, La Roque d'Anthéron Sylvacane, Mimet Puits Gérard et Venelles Logissons.
- ✓ Programme de travaux des Entrées de villes millésime 2011. Montant proposé : 5 200 000€, soit une augmentation d'AP de 1 200 000 €. Ce programme comprend les opérations suivantes : Grand Coudoux, Meyreuil Le Canet.
- ✓ Programme d'études des Entrées de villes. Montant proposé : 600 000 €, soit une augmentation d'AP de 100 000€.

Six opérations font l'objet d'une diminution d'AP pour le service 5A (Entrées de ville – travaux), elles sont conséquentes d'économies réalisées au niveau des marchés de travaux :

- ✓ Du programme de réhabilitation d'Aix-en-Provence RN8 tranche 1 AP 2006/44 - Montant de la diminution d'AP : 48 339 €.
- ✓ Du programme de réhabilitation de Beaurecueil Entrées sud et Nord AP 2006/18 - Montant de la diminution d'AP : 43 942 €.
- ✓ Du programme de réhabilitation de Chateauneuf Entrée sud RD46 AP 2006/10 - Montant de la diminution d'AP : 80 €.
- ✓ Du programme de réhabilitation de Fuveau Carrefour RD56E/RD46 AP 2006/1 - Montant de la diminution d'AP : 8 716 €.
- ✓ Du programme de réhabilitation des Pennes Mirabeau RN113 AP 2006/49 - Montant de la diminution d'AP : 250 572 €.
- ✓ Du programme de réhabilitation de Simiane RD59-GARE AP 2006/54 - Montant de la diminution d'AP : 562 830 €.  
Re-programmation de l'opération

❖ ***En matière d'infrastructures des zones d'aménagement:***

- Aménagement du Rond point SNCF à Pertuis

Il convient d'augmenter l'autorisation de programme initiale de 500 000€ et de la porter à 6 500 000€.

- Aménagement Z.I. des Estroublancs à Vitrolles – 2<sup>ème</sup> tranche

Il convient d'augmenter l'autorisation de programme initiale de 90 000€ et de la porter à 12 750 000€.

- Venelles : réhabilitation ancienne RN96

Il convient d'augmenter l'autorisation de programme initiale de 700 000€ et de la porter à 1 200 000€.

#### ❖ *En matière de traitement des déchets :*

- **Création nouvelles déchèteries**

Au cours de l'année 2011 des besoins complémentaires en terme de création de déchèteries ont pu être identifiés au regard de leur pertinence.

Il s'agit, d'une part, de la création d'une déchèterie à Cabriès qui permettrait de drainer le secteur de la Duranne à Aix et de réduire la fréquentation de la déchèterie de Bouc Bel Air dont la capacité d'accueil est fortement mise à mal, et, d'autre part, d'anticiper le déplacement de la déchèterie de Venelles qui est également en sur-fréquentation et qui de plus est située sur un projet d'évitement d'un passage à niveau.

Il est donc ainsi proposé de sécuriser la faisabilité de ces deux projets par l'augmentation de l'AP ad'hoc de 1.550.000€, ce qui amènerait le montant total de l'AP à 3.820.000 €.

- **Création 3<sup>o</sup> bassin CET de l'Arbois**

Les études menées en 2011 permettant de demander l'autorisation d'exploiter le centre de stockage de l'Arbois au-delà de 2015 ont abouti à la nécessité, dans le cadre de l'insertion paysagère du site, de mener à bien des travaux nécessaires à l'accotement du Bassin n°3 (B3) en cours d'exploitation sur le Bassin n°1 (B1).

La réalisation de ces travaux permettra à la C.P.A. de bénéficier d'un vide de fouille complémentaire repoussant la durée technique d'exploitation du B3 jusqu'en 2022.

Il est donc ainsi proposé de sécuriser la réalisation de ces travaux induits par notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter par l'augmentation de l'AP ad'hoc d'un montant de 6.260.000 €, correspondant au prévisionnel des travaux, ce qui amènera le montant total de l'AP à 19.499.874€.

## ❖ *En matière d'environnement:*

- **Pidaf 2009/2012**

La modification proposée porte sur un ajout de deux années supplémentaires à cette autorisation de programme. En effet, la programmation des travaux PIDAF et les demandes de subvention afférentes doivent être faites en moyenne d'1 à 2 ans avant la réalisation effective des travaux. Ainsi cela permettra à la C.P.A. d'engager en 2012 l'élaboration du programme de travaux pour 2013 et 2014 et de déposer les demandes de financement correspondantes auprès des partenaires financiers.

Il est proposé de prolonger l'AP jusqu'en 2014 et d'augmenter l'autorisation d de 1 208 940€, pour la porter à 3 368 940€.

- **Fonds d'Investissement Energies Renouvelables Communes**

La modification proposée porte sur le prolongement de cette autorisation de programme en reconduisant, en 2013 et 2014, le niveau moyen des demandes annuelles de crédits des communes. Cette nouvelle ventilation est principalement due au fait que ces fonds de concours sont accordés pour des projets réalisables sur plusieurs années (travaux de construction, de rénovation de bâtiments).

Ils sont engagés sur le budget de l'année en cours au moment du vote de l'aide, mais leur paiement est en général demandé l'année suivante, et le paiement peut même être étalé sur plusieurs années.

Il est proposé de prolonger l'AP jusqu'en 2014 et de l'augmenter de 208 000€, pour la porter à 648 000€.

- **Fonds d'Investissement Energies Renouvelables HLM**

La modification proposée porte sur le prolongement de cette autorisation de programme en la reconduisant en 2014 et sur un réajustement en fonction du niveau moyen des demandes annuelles de crédits des organismes HLM. Cette nouvelle ventilation est principalement due au fait que ces fonds de concours sont accordés pour des projets réalisables sur plusieurs années (travaux de construction, de rénovation de bâtiments).

Ils sont engagés sur le budget de l'année en cours au moment du vote de l'aide, mais leur paiement est en général demandé l'année suivante, et le paiement peut même être étalé sur plusieurs années.

Il est proposé de prolonger l'AP jusqu'en 2014 et de l'augmenter de 100 000€, pour la porter à 400 000€.

## ❖ **En matière d'installations communautaires - bâtiments:**

### • **Piscine de Pertuis**

Une étude de diagnostic a permis d'estimer le coût d'une opération de réhabilitation de l'équipement avec le scénario à minima à 10.000.000€. Cette AP/CP projetée propose de retenir ce scénario avec une répartition des CP correspondant au déroulement de l'opération selon le PPI.

Le diagnostic met en évidence l'extrême vétusté du bâtiment et des équipements qui n'étaient pas conçus à l'origine pour un équipement ouvert toute l'année. Il est particulièrement énergivore (bâche à bulle l'hiver) et non-conforme du point de vue de l'accessibilité. Sa rénovation revient pratiquement à une reconstruction. La répartition des crédits de paiement tient compte de deux phases possibles de travaux pour lisser les dépenses dans le temps.

Il convient donc d'augmenter l'autorisation de programme de 5 840 000€ et de la porter à 10 000 000€.

### • **Piscine Yves BLANC – Aix en Provence**

L'AP estimée à partir des études de diagnostic rendues au début de l'année 2011 prend en compte l'intégralité du coût d'opération (valeur 2011) nécessaire à la réhabilitation de l'équipement, seul bassin « olympique » de la CPA. Devenu vieillissant, il est non conforme, notamment du point de vue accessibilité handicapés, énergivore et vétuste et ne peut plus remplir ses fonctions d'accueil de compétitions nationales et internationales selon les règles de la Fédération Française de Natation.

Cette opération de réhabilitation intègre des phases d'extension, de démolition et de reconstruction notamment du petit bassin. L'opération peut se décliner selon plusieurs phases successives de travaux étalées jusqu'en 2019 de manière à limiter les périodes de fermeture au public à deux mois par an, avec accès au petit bassin lors de la fermeture pour un an du grand bassin.

Il convient donc d'augmenter l'autorisation de programme de 11 100 000€ et de la porter à 14 670 000€.

### • **Bâtiment pour la collecte des ordures ménagères - pôle proximité nord**

Regroupement des 2 AP correspondant aux opérations 433 et 467 pour la réalisation d'un seul projet portant sur la construction d'un équipement pour la collecte des OM correspondant au secteur nord de la CPA.

Il convient donc d'augmenter l'autorisation de programme de 950 000€ et de la porter à 2 040 000€.

❖ *En matière de politique sportive:*

- **Rénovation équipements sportifs – subventions aux communes**

Il s'agit de répondre au rattrapage des retards d'équipements sportifs des divers bassins de vie et il en résulte un besoin budgétaire dédié à cette action.

Il est nécessaire de prévoir de mettre en place une seconde révision de l'autorisation de programme initiale afin de poursuivre la rénovation et la construction d'équipements sportifs jusqu'en 2014.

A ce jour, sur l'AP/CP de 8 000 000€, il a été délibéré pour 7 864 610€ d'interventions de la CPA. Le montant des fonds de concours attribués se révèle donc insuffisant pour permettre à la Direction des Sports de faire face à la demande des communes (construction de complexes sportifs des communes de Saint Cannat et de Trets) puisque le terme de l'autorisation de programme est fixé en 2013.

En conséquence, il est nécessaire de porter, dès le BP 2012, le montant de l'autorisation de programme à 13 000 000€ et de l'étaler jusqu'en 2014.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011-A030 du Conseil de Communauté du 14 avril 2011 relative à l'inscription et à la modification d'autorisations de programme ;

VU la délibération n° 2011-A074 du Conseil de Communauté du 30 juin 2011 relative à l'inscription et à la modification d'autorisations de programme ;

VU la délibération n°2011-A132 du Conseil de Communauté du 3 novembre 2011 relative à la décision modificative n°2 du budget principal 2011 ;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 16 novembre 2011.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la création de la ZAC à Saint Paul lez Durance (réalisation du quartier des Lauves)

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Saint Paul lez Durance	374	DI374AP	200 000	10 000	190 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la création de la ZAC à Lambesc (réhabilitation du centre ancien)

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Lambesc centre ancien	322	DI322AP1	200 000	10 000	190 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la création de la ZAC à Venelles (réalisation du quartier des Michelons)

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Venelles Les Michelons	373	DI373AP	500 000	100 000	400 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Lambesc Bertoire	322	DI322AP2	318 000	39 750	278 250

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Trets La Burlière	334	DI334AP	600 000	300 000	300 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour l'opération d'aménagement d'habitat communautaire : Grand Coudoux

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Grand Coudoux	309	DI309AP	1 400 000	200 000	1 200 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de la zone d'activité de la Muscatelle sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
CHATEAUNEUF LE ROUGE - La Muscatelle Tr2	323	DI323AP	1 000 000	320 000	680 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la création d'un itinéraire Piéton – Aix Pioline

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
AIX PIOLINE Itinéraire piétons	350	DI350AP5	1 000 000	50 000	950 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la Z.I. des Estroublancs à Vitrolles – 3<sup>ème</sup> tranche

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
ZI des Estroublancs – 3 <sup>ème</sup> tranche	306	DI306AP1	10 000 000	220 000	9 780 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour réaliser le programme de travaux d'aménagement des entrées de ville 2012

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
ENTREES DE VILLE 2012	51	DI50AP12	4 500 000	1 000 000	3 500 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour le rachat du centre de transfert de Pertuis

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Rachat centre de transfert Pertuis	176	DI176AP	800 000	500 000	300 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour le versement de subventions à l'Etat, aux Communes ou aux Personnes de droit privé pour l'installation de dispositifs anti-bruit

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Installation murs anti-bruit (subventions)	259	DI259AP	450 000	160 000	290 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la Piscine de Cabriès

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Piscine CABRIES - Réhabilitation	460	DI46013	900 000	60 000	840 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la chapelle des pénitents blancs – Aménagement du Parvis

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Chapelle des Pénitents Blancs - Parvis	480-2	DI480-2AP	150 000	50 000	100 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour la mise en place d'un système de géo-localisation et information du voyageur

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Exploitation - Information Voyageurs	670	DI670AP	4 000 000	1 000 000	3 000 000

- **APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour l'Echangeur Pont de l'Arc (BHNS)

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	Opér. Nature	Montant AP	CP 2012	RESTE À FINANCER après 2012
Echangeur Pont de l'Arc (BHNS)	663	DI663AP	5 000 000	1 000 000	4 000 000

- **APPROUVER** les révisions des autorisations de programme détaillées ci-dessous :

OPERATIONS EN AP/CP	Opér. Budg.	TOTAL DM2 2011	variation TOTAL AP	TOTAL BP 2012	Déjà Financé au 31/12/2010	CP 2011	CP 2012	RESTE A FINANCER après 2012
<b>DGA PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>								
<b>OPERATION D'AMENAGEMENT</b>								
TRETS Centre Anden (convention d'aménagement)	716	985 000	4 815 000	5 800 000	0	800 000	600 000	4 400 000
Etudes aménagement 2010	717	200 000	100 000	300 000	0	20 000	250 000	30 000
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION ET COHESION SOCIALE</b>								
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION</b>								
Aménagement foncier agricole Pertuis	a créer	550 000	-230 000	320 000	0	10 000	0	310 000
Marché d'intérêt local Hall Terre de Provence	301	1 500 000	-500 000	1 000 000	0	50 000	40 000	910 000
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES</b>								
<b>ENTREES DE VILLE</b>								
SIMIANE RD59 Gare	504	800 000	-562 830	237 170	222 270	14 900		0
AIX RN8 Tranche1	513	774 299	-48 340	725 959	725 959	-		0
LES PENNES MIRABEAU RN 113	521	1 300 000	-250 573	1 049 427	1 049 427	-		0
BEAURECIEIL Entrées Sud/Nord	539	460 000	-43 941	416 059	416 059	-		0
CHATEAUNEUF Entrée sud rd46	510	493 569	-86	493 489	493 489	-		0
FUVEAU RD56E/RD46	523	1 120 000	-8 715	1 111 285	1 111 285	-		0
ENTREES DE VILLE 2008	50	4 000 000	500 000	4 500 000	1 611 245	1 350 000	480 000	1 058 755
ENTREES DE VILLE 2009	50	6 000 000	1 400 000	7 400 000	1 157 713	1 194 995	900 000	4 147 292
ENTREES DE VILLE 2010	50	4 000 000	2 000 000	6 000 000	0	20 000	1 000 000	4 980 000
ENTREES DE VILLE 2011	50	4 000 000	1 200 000	5 200 000		5 000	1 100 000	4 095 000
ETUDES ENTREES DE VILLES	51	500 000	100 000	600 000	350 123	90 000	70 000	89 877
<b>INFRASTRUCTURES DES ZONES D'AMENAGEMENT</b>								
PERTUIS Rond Point SNCF	317	6 000 000	500 000	6 500 000	26 996	887 000	24 000	5 562 004
VITROLLES ZA Estroublans TR2	3063	12 660 000	90 000	12 750 000	12 654 676		90 000	5 324
Venelles Réhabilitation ancienne RN96	311	700 000	600 000	1 200 000	125 169	20 000	980 000	194 831
<b>TRAITEMENT</b>								
Création nouvelles déchetteries	110	2 270 000	1 550 000	3 820 000	908 872	362 000	150 000	1 899 128
construction 3° bassin CET Arbois	149	13 349 874	6 150 000	19 499 874	13 076 599	110 000	163 276	6 149 099
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
PIDAF 2009-2012	246	2 100 000	1 208 940	3 308 940	427 940	735 000	680 000	1 526 000
FONDS INVEST ENERGIES RENOUVELABLES/COMMUNES	256	440 000	208 000	648 000	49 846	208 154	130 000	260 000
FONDS INVEST ENERGIES RENOUVELABLES/OPHLM	256	300 000	100 000	400 000	0	100 000	100 000	200 000
<b>BATIMENTS</b>								
PISCINE PERTUIS	451	4 160 000	5 840 000	10 000 000	23 266	111 000	140 000	9 725 734
PISCINE AIX Y.BLANC	452	3 570 000	11 100 000	14 670 000	13 943	365 000	985 000	13 306 057
CONSTRUCTION OM PERTUIS	467	1 090 000	950 000	2 040 000	0	80 000	120 000	1 840 000
<b>DGA CULTURE ET SPORT</b>								
<b>SPORTS</b>								
Subv. equip. communes - rénovation équip. Sportifs	471	8 000 000	5 000 000	13 000 000	2 392 530	2 500 000	2 184 000	5 923 470

**OBJET : Ressources - Ouverture, modification d'AP/CP - Budget principal**

## Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012



*(Handwritten signature)*